

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU
21 OCTOBRE 2016

Membres en exercice : 48 titulaires
48 suppléants

Membres présents : 18 titulaires
8 suppléants

Délibération n°285 du Comité syndical

6. Modification du tableau des effectifs

Suite au départ de la chargée de mission du syndicat mixte, qui était attaché territorial, M. Le Président indique que le recrutement du nouveau chargé de mission nécessite d'élargir le poste au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

A cette fin, M. Le Président propose au comité syndical de délibérer sur le cadre d'emploi du poste de chargé de mission.

*Le Comité syndical,
sur proposition du Président,
après en avoir délibéré
à l'unanimité*

DECIDE d'ouvrir à compter du 1^{er} décembre le poste de chargé de mission, à temps complet, au grade de rédacteur territorial principal 2^{ème} classe, dans les conditions suivantes :

Poste	Chargé de mission
Nombre d'heures	35 h
Cadre d'emploi	Rédacteur
Grade	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe
Par voie	De mutation, de détachement ou de mise à disposition

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012 du budget primitif 2016

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 1^{er} décembre 2016 :

Grades ou emplois à temps complets	Cat.	Nature des fonctions	Postes ouverts	Postes pourvus	Statut
Ingénieur principal territorial	A	Directeur du syndicat mixte	1	1	Titulaire
rédacteur territorial principal 2 ^{ème} classe	B	Chargé de mission	1	0	Titulaire
Rédacteur territorial	B	Assistante administrative et comptable	1	1	Titulaire

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le **28 OCT. 2016**
La publication le **28 OCT. 2016**
Strasbourg, le **28 OCT. 2016**

Le Président
Jacques BIGOT

